

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
POURSUITE D'EXPLOITATION TEMPORAIRE DU MAGASIN DISTRICENTER ERP N° E 341 00018 000 ARRETE N° 2023/037		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;
VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
VU l'arrêté du 22 décembre 1981 modifié, portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de type M ;
VU le classement de l'établissement en 2^{ème} catégorie, type M ;
VU l'avis défavorable émis par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen qui a procédé le 17 janvier 2023 à l'examen du rapport du groupe de visite, suite à la visite périodique de l'établissement qui s'est déroulée le 9 janvier 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de garantir la sécurité des usagers et de lever les prescriptions visées par le groupe de visite ; |

ARRETE

- Article 1** Monsieur GUERVILLE, Responsable du Magasin DISTRICENTER, est mis en demeure d'effectuer les travaux de mise en sécurité de son établissement situé 715 rue de Caen à IFS.
- Article 2** Monsieur GUERVILLE, Responsable du Magasin DISTRICENTER, est autorisé à poursuivre temporairement l'exploitation de son établissement.
- Article 3** Monsieur GUERVILLE, Responsable du Magasin DISTRICENTER, dispose d'un délai de 3 mois maximum à compter de la date de signature du présent arrêté pour se mettre en conformité avec les prescriptions mentionnées dans le procès-verbal de la commission de sécurité de l'arrondissement de Caen.
- Article 4** La commission de sécurité de l'arrondissement de Caen effectuera une visite de levée d'avis défavorable à l'issue du délai accordé pour la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'établissement.
- Article 5** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet du Calvados ;
 - Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Caen ;
 - Monsieur GUERVILLE, Responsable du Magasin DISTRICENTER ;
 - La Police Municipale d'Ifs. |

Fait à IFS, le 24 janvier 2023

Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE